

*L'ajournement*

emploi et gagnent un revenu. Si celui-ci est insuffisant, le gouvernement et les contribuables pourront les aider. Si nous réussissons à leur assurer un emploi continu, nous aurons déjà fait beaucoup. Je crois que le député de Winnipeg—Assiniboine voulait démontrer qu'il existe des possibilités d'emploi pour les soutiens de famille.

• (1800)

**MOTION D'AJOURNEMENT**

[Français]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

L'AGRICULTURE—LA CRÉATION D'UN OFFICE NATIONAL DE COMMERCIALISATION DES OEUFS D'INCUBATION—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

**M. Gabriel Fontaine (Lévis):** Monsieur le Président, hier en cette Chambre, j'ai demandé au ministre de l'Agriculture (M. Wise) des précisions concernant la reconnaissance officielle d'un office national de commercialisation des oeufs d'incubation.

Je voudrais donc apporter des éléments additionnels sur cette question qui est tout à fait importante pour les Canadiens en général et pour des gens de ma circonscription en particulier. Je voudrais souligner au ministre qu'il est très important qu'une décision soit prise rapidement par les conseils des ministres, parce que c'est une proclamation qui est rendue très importante, étant donné le marché qui disparaît graduellement sous les pieds des producteurs d'oeufs d'incubation. Et il faut souligner aussi, monsieur le Président, que les producteurs d'oeufs d'incubation emploient près de 2 000 personnes ici au Canada sous forme d'emplois directs ou d'emplois indirects.

Leurs activités représentent un chiffre d'affaires de plus de 100 millions de dollars et, de plus, elles garantissent aux producteurs de poussins du Québec les oeufs nécessaires pour leur production finale.

Je pense que je dois aussi inclure un volet sur la situation de cette entreprise au Québec où on produit environ 30 p. 100 des oeufs d'incubation.

Les approvisionnements de la production québécoise sont à 80 p. 100 à partir des oeufs d'incubation du Québec. Il y a une très grave menace qui plane sur cette entreprise, sur cette industrie-là parce qu'on subit la concurrence américaine et je dois vous souligner qu'entre 1983 et 1985 il y a eu des augmentations alarmantes d'importations canadiennes d'oeufs et de poussins américains qui se sont accrues respectivement de 59 et de 829 p. 100 passant de 39,6 à 63,3 millions d'oeufs et de 2,1 à 19,8 millions de poussins. Ces données qui caractérisent l'évolution de la production canadienne des oeufs d'incubation sont un très mauvais présage et il est urgent que nous prenions des moyens pour enrayer cette tendance actuelle. Nos producteurs vont de plus en plus avoir de la difficulté à survivre et à se maintenir dans un marché concurrentiel où l'inégalité et le manque d'organisation seraient très onéreux pour les producteurs canadiens. Alors les producteurs canadiens ne demandent pas au gouvernement un traitement de faveur, ils demandent tout simplement une mesure particulière qui est compatible avec la loi actuelle, c'est-à-dire la reconnaissance de leur office

de commercialisation. On ne veut pas du tout impliquer les fonds gouvernementaux. Les producteurs désirent avoir un cadre formel pour qu'ils puissent, eux, se discipliner et se prévaloir des dispositions qui existent déjà dans nos lois canadiennes. Les producteurs ont fait des efforts immenses et ont vécu une collaboration régulière avec le Cabinet du ministre de l'Agriculture, et le 13 août dernier, le ministre de l'Agriculture déposait au conseil des ministres le dossier des oeufs d'incubation. Il fut alors décidé de référer ce dossier au Sous-comité ministériel sur les relations commerciales afin que ce comité évalue l'impact que pourrait avoir la proclamation d'un nouvel office en regard des discussions bilatérales canado-américaines sur la libéralisation des échanges commerciaux. Les producteurs sont inquiets des délais qu'ils doivent encourir et aimeraient que le gouvernement et le ministère de l'Agriculture leur fournissent une date dans un délai court afin qu'ils puissent être certains que leur office de commercialisation soit mis en place. C'est donc dans ce sens-là que je demande au ministre de l'Agriculture d'intervenir et de proclamer l'office de commercialisation. Je le fais parce que c'est important pour les producteurs canadiens, les producteurs du Québec, et je le fais, monsieur le Président, premièrement, parce que c'est très important pour un très grand nombre de producteurs d'oeufs d'incubation dans ma circonscription et il y a beaucoup d'industries qui sont reliées à l'élevage du poulet, à la production des oeufs, etc. J'espère que mon ministre de l'Agriculture va pouvoir élaborer une réponse appropriée et je sais qu'il sera très bien représenté ici par son nouvel adjoint parlementaire, le député de Champlain (M. Champagne), que je félicite d'ailleurs pour sa nouvelle nomination, il est maintenant le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et c'est certainement relié aux nombreuses implications du député de Champlain dans le domaine de l'agriculture et du transport du blé, dans le domaine du Nid-de-Corbeau. Alors le député de Champlain, le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture, a aujourd'hui l'occasion de formaliser d'une façon officielle sa volonté d'aider les producteurs québécois.

**M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture):** Monsieur le Président, tout d'abord il est agréable de voir que nos collègues du Québec, principalement le député de Lévis (M. Fontaine), s'impliquent activement au niveau de l'agriculture, principalement sur un dossier qui a soulevé une attention particulière au cours des derniers mois et des dernières semaines.

Tout d'abord, je voudrais simplement rappeler à l'honorable député que la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme permet la création d'un office quand on est convaincu que la majorité des producteurs d'un produit de ferme ou de chacun des produits de ferme du Canada sont en faveur de la création d'un office.

On sait, monsieur le Président, qu'au cours des dernières années, l'Association canadienne des producteurs d'oeufs d'incubation de poulet de chair a travaillé à la mise en place des organisations provinciales requises pour établir un office national de gestion des approvisionnements.

Monsieur le Président, ce que je voudrais souligner à mon honorable collègue de Lévis c'est qu'en 1976, et je cite la réponse du ministre de l'Agriculture (M. Wise) hier à la question que mon collègue soulevait à la Chambre: